

le bulletin du SNU ipp 26



N° 276

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel
Directrice de publication :
Bernadette Long
N° de C.P.P.A.P. :
0610 S 07360
ISSN : 1164-2769

Déposé le
27/09/2008

Dispensé de timbrage Valence CTC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Internet : <http://26.snuipp.fr> E-mail : snu26@snuipp.fr

Abonnement : 10 E
Prix au n° : 2 E

Année Scolaire **2008 / 2009**

Manifestation Nationale à Paris

Dimanche 19 octobre

Inscrivez-vous dès aujourd'hui :

Tél : 04/75/56/77/77

Courrier : SNUipp - Maison des Syndicats
17 rue Bizet - 26000 VALENCE

Mèl : snu26@snuipp.fr

Fax : 04/75/56/00/56

page 12

Réunions d'information syndicale

. **3 dates :**

Vendredis 14 et 21,

Mardi 25 novembre

de 14 h à 17 h.

. **3 lieux :**

Bourg-de-Péage - Montélimar
et Valence

page 6



**Syndiquez-vous
sans attendre !**

Sommaire :

p1 : Édito

p2 : L'école de demain : fiction
ou réalité ?

p3 : CAPD du 11 septembre

p4 : CTPD 9 septembre - Primes

p5 : Entre fichages et expulsions

p6 : SMA, RIS et droit syndical

p7 : Revendications et actions

p8 et 9 : Maternelle et RASED
en danger - Brèves

p10 : Bulletin d'adhésion

p11 : Le SNUipp vous accompagne

p12 : Tous à Paris le 19 octobre

Renforcer l'outil syndical... en votant SNUipp

Au mois de décembre, vous allez voter pour élire vos représentants qui siègeront dans les différentes instances paritaires dont la CAPD.

Le SNUipp, premier syndicat national et départemental, a 6 élus sur 7 qui vous représentent dans cette commission.

Dans la Drôme, lui seul prépare et traite tous les dossiers qui y sont étudiés : promotions, mouvement, changement de département... avant chaque CTPD, il contacte toutes les écoles concernées par des mesures de carte scolaire ; c'est lui qui impose et organise les délégations...

Au quotidien, élus et militants du SNUipp vous informent et vous défendent. Ils interviennent pour faire respecter les droits de tous les personnels dans l'équité et la transparence.

Le SNUipp a des militants dans tout le département et dans tous les secteurs. Il est présent chaque semaine à l'IUFM pour accompagner et répondre aux questions des jeunes collègues.

Régulièrement, il organise des réunions « décentralisées » pour informer et débattre avec la profession : information syndicale, cantonales, assemblées générales, congrès « début de carrière »... Le SNUipp réunit la majorité de la profession.

Il s'appuie sur ces rencontres pour être une force de proposition incontournable. Il relaie les actions et initiatives nationales. Il organise des actions départementales en lien avec l'actualité et les problèmes locaux.

Tous les jours, y compris parfois pendant les vacances, ses militants assurent des permanences et répondent aux sollicitations des collègues au téléphone, par courriers électroniques et postaux...

Le SNUipp a toujours eu le souci d'être au plus près des préoccupations de la profession et de les mettre en lien avec les apports des chercheurs en éducation. Il poursuit ainsi son ambition de participer à la transformation d'une école où sont tout à la fois interrogés les valeurs, les moyens en personnels et en crédits. Il reste convaincu que les choix éducatifs d'un pays révèlent, pour une grande part, ses ambitions pour l'avenir.

A l'heure où le gouvernement, à travers ses « réformes », s'applique à réduire l'exercice du droit syndical et la légitimité des organisations syndicales, la première des réponses à lui fournir est de voter massivement aux élections professionnelles pour renforcer le paritarisme...

En votant pour le SNUipp, vous amplifierez sa capacité à défendre l'école et tous ses personnels et vous continuerez à être représentés efficacement dans toutes les instances paritaires nationales et départementales.

B.Carillo - D. Godeau - B.Long .

L'école de demain : fiction ou réalité ?

Depuis quelques mois, le texte ci-dessous circule sur Internet et nous hésitions à le publier. Mais les choix politiques en matière d'éducation et les réformes qui s'accroissent nous montrent chaque jour à quel point cette fiction pourrait devenir très rapidement notre triste réalité. Si nous dressons l'inventaire de tous les projets et toutes les annonces faites autour de l'école, de nombreux parallèles existent entre la « journée d'Enzo » et ce qui risque d'advenir : disparition programmée des RASED et remplacement par l'aide personnalisée (voir interview de Luc Ferry du 2/09/08 sur Europe1) ; mépris du ministre à l'égard des enseignants de maternelle et suppression prévisible de cette école (voir entre autres les propos de Xavier Darcos le 3 juillet au Sénat) ; mise à mal du remplacement et mise en œuvre des Agences nationales de remplacement ; disparition annoncée des IUFM en 2010 ; création de fichiers informatisés et de lois réduisant les libertés et le droit syndical ; politique d'immigration durcie avec des conséquences néfastes et dramatiques sur les élèves et les familles notamment les sans-papiers (baisse du nombre d'enfants scolarisés)...

La plupart des rapports initiés par le gouvernement proposent une restructuration et un démantèlement sans précédent de l'école et des services publics : Nous pouvons donc malheureusement penser que toute ressemblance entre la journée d'Enzo et des événements existant ou ayant existé n'est ni surréaliste ni très éloignée d'un hélas proche et possible avenir.

Le bureau départemental.

La journée d'Enzo

(Projection basée sur les textes actuels, les expérimentations en cours et les annonces du gouvernement)

Valence, le 3 septembre 2012

Enzo est assis à sa place, parmi ses 32 camarades de CP. Il porte la vieille blouse de son frère, éculée, tâchée, un peu grande. Celle de Jean-Emilien, au premier rang, est toute neuve et porte le logo d'une grande marque. La maîtresse parle, mais il a du mal à l'entendre, du fond de la classe. Trop de bruit. La maîtresse est une remplaçante, une dame en retraite qui vient remplacer leur maîtresse en congés maternité. Il ne se souvient pas plus de son nom qu'elle ne se souvient du sien. Sa maîtresse a fait la rentrée, il y a trois semaines, puis est partie en congés. La vieille dame de 65 ans est là depuis lundi, elle est un peu sourde, mais gentille. Plus gentille que l'intérimaire avant elle. Il sentait le vin et criait fort. Puis il expliquait mal. Du coup Enzo ne comprend pas bien pourquoi B et A font BA, mais pas dans BANC ni dans BAIE ; ni la soustraction ; ni pourquoi il doit connaître toutes les dates des croisades. On l'a mis sur la liste des élèves en difficulté, car il a raté sa première évaluation. Il devra rester de 12 à 12h30 pour le soutien. Sans doute aussi aux vacances. Hier, il avait du mal à écouter la vieille dame, pendant le soutien ; son ventre gargouillait.

Quand il est arrivé à la cantine, il ne restait que du pain. Il l'a mangé sous le préau avec ceux dont les parents ne peuvent déjà plus payer la cantine. Il a commencé l'école l'an dernier, à 5 ans. L'école maternelle n'est pas obligatoire, c'est un choix des mairies, et la mairie de son village ne pouvait pas payer pour maintenir une école. Son cousin Brice a eu plus de chance : il est allé à l'école à 3 ans, mais ses parents ont dû payer. La sieste, l'accueil et le goûter n'existent plus, place à la morale, à l'alphabet ; il faut vouvoyer les adultes, obéir, ne pas parler et apprendre à se débrouiller seul pour les habits et les toilettes : pas assez de personnel. Les enseignants, mal payés par la commune, gèrent leurs quarante élèves chacun comme une garderie. L'école privée en face a une vraie maternelle, mais seuls les riches y ont accès. Mais Brice a moins de mal, malgré tout, à comprendre les règles de l'école et ses leçons de CP. En plus, le soir il va à des cours particuliers, car ses parents ne peuvent pas l'aider pour les devoirs, ils font trop d'heures supplémentaires.

Mais Enzo a toujours plus de chance que son voisin Kévin : il doit se lever plus tôt et livrer les journaux avant de venir à l'école, pour aider son grand-père, qui n'a presque pas de retraite. Enzo est au fond de la classe. La chaise à côté de lui est vide. Son ami Saïd est parti, son père a été expulsé le lendemain du jour où le directeur (un gendarme en retraite choisi par le maire) a rentré le dossier de Saïd dans Base Élèves. Il ne reviendra jamais. Enzo n'oubliera jamais son ami pleurant

dans le fourgon de la police, à côté de son père menotté. Il paraît qu'il n'avait pas de papiers... Enzo fait très attention : chaque matin, il met du papier dans son cartable, dans le sac de sa maman et dans celui de son frère.

Du fond, Enzo ne voit pas bien le tableau. Il est trop loin, et il a besoin de lunettes. Mais les lunettes ne sont plus remboursées. Il faut payer l'assurance, et ses parents n'ont pas les moyens. L'an prochain Enzo devra prendre le bus pour aller à l'école. Il devra se lever plus tôt. Et rentrer plus tard. L'EPEP (établissement public d'enseignement primaire) qui gère son école a décidé de regrouper les CP dans le village voisin, pour économiser un poste d'enseignant. Ils seront 36 par classe. Que des garçons. Les filles sont dans une autre école. Enzo se demande si après le CM2 il ira au collège ou, comme son grand frère Théo, en centre de préformation professionnelle. Peut-être que les cours en atelier seront moins ennuyeux que toutes ces leçons à apprendre par coeur. Mais sa mère dit qu'il n'y a plus de travail, que ça ne sert à rien. Le père d'Enzo a dû aller travailler en Roumanie, l'usine est partie là-bas. Il ne l'a pas vu depuis des mois. La délocalisation, ça s'appelle, à cause de la mondialisation. Pourtant la vieille dame disait hier que c'est très bien, la mondialisation, que ça apportait la richesse. Ils sont fous, ces Roumains ! Il lui tarde la récréation. Il retrouvera Cathy, la jeune soeur de maman. Elle fait sa deuxième année de stage pour être maîtresse dans l'école, dans la classe de monsieur Luc. Il remplace monsieur Jacques, qui a été renvoyé, car il avait fait grève. On dit que c'était un syndicaliste qui faisait de la pédagogie. Il y avait aussi madame Paulette en CP ; elle apprenait à lire aux enfants avec des vrais livres ; un inspecteur venait régulièrement la gronder ; elle a fini par démissionner. Cathy a les yeux cernés : le soir elle est serveuse dans un café, car sa formation n'est pas payée. Elle dit : « A 28 ans et un bac +5, servir des bières le soir et faire la classe la journée, c'est épuisant. » Surtout qu'elle dort dans le salon chez Enzo, elle n'a pas assez d'argent pour se payer un loyer. Après la récréation, il y a le cours de religion et de morale, avec l'abbé Georges. Il faut lui réciter la vie de Jeanne d'Arc et les dix commandements par coeur. C'est lui qui organise le voyage scolaire à Lourdes, à Pâques. Sauf pour ceux qui seront convoqués pour le soutien...

Enzo se demande pourquoi il est là. Pourquoi Saïd a dû partir. Pourquoi Cathy et sa mère pleurent la nuit. Pourquoi et comment les usines s'en vont en emportant le travail. Pourquoi ils sont si nombreux en classe. Pourquoi il n'a pas une maîtresse toute l'année. Pourquoi il devra prendre le bus. Pourquoi il passe ses vacances à faire des stages. Pourquoi on le punit ainsi. Pourquoi il n'a pas de lunettes. Pourquoi il a faim.

Est-ce là l'école que nous voulons ?

Le gouvernement a-t-il reçu un mandat populaire pour cela ?
Qu'attendons nous pour réagir ?

CAPD du 11 septembre

Les dernières nominations effectuées lors de cette CAPD (qui s'est terminée à 19 h 30) ont été mises en ligne sur le site du SNUipp jeudi soir vers 21 heures.

Nous nous sommes battus becs et ongles. Le SNUipp 26 a obligé l'Administration à étudier chaque demande au cas par cas et chaque courrier a pu être lu attentivement.

Bilan : 13 révisions de nomination ont été prises en compte sur 15 demandes.

Les jeunes collègues nommés en juin soit dans l'ASH sans l'avoir demandé, soit à plus de 30 km de leur domicile (avec enfants à charge) ont été réaffectés dans leurs vœux. Le SNUipp 26 se félicite de cette avancée. L'an dernier, l'Administration avait eu tendance à oublier ces critères que nous avons proposés et peu de collègues avaient pu avoir satisfaction.

Il reste à l'issue de ce mouvement 11 postes vacants qui seront occupés par des inéats.

Les délégués SNUipp du personnel.

Les représentants SNUipp des personnels sont intervenus en CAPD sur l'organisation des 60 heures et notamment à propos de :

- **la répartition du temps entre préparation de l'aide et intervention auprès des élèves.** Le décret ne précisait pas la répartition de ces heures, nous avons questionné l'Inspecteur d'Académie sur la « règle » départementale en la matière. L'IA nous a répondu que ce qui avait été prévu dans sa circulaire de juin (6h de préparation et 54 heures face aux élèves) avait finalement été retenu comme règle académique par le Recteur.

Pourtant, une enquête du SNUipp de la Savoie, portant sur 36 départements arrive aux répartitions suivantes :

12 départements ont choisi 50 h d'aide personnalisée + 10 h de préparation (rencontre avec les parents, écriture des projets d'aide, préparation...)

8 départements ont choisi 45 h + 15 h

4 départements 48 h + 12 h

4 départements 40 h + 20 h

7 départements 54 h + 6 h

1 département 57 h + 3 h

L'harmonie nationale n'est pas de mise puisque le ministre laisse chacun « se débrouiller » !!!

Les IEN feront un bilan des aides personnalisées.

L'IA pense que les disparités au niveau des horaires de préparations seront gommées dès l'année prochaine par le ministère.

Il nous rappelle qu'il y a un siècle les instituteurs faisaient du soutien en dehors du temps scolaire. Nous lui signifions que le débat et les craintes exprimées sur le traitement des difficultés scolaires des élèves ne porte pas seulement sur les 60 heures et sur le degré d'implication des enseignants mais aussi sur une politique plus globale de l'école engagée par le Ministère (devenir des RASED, de la maternelle...). Nous lui exprimons certaines de nos propositions pour réduire les difficultés scolaires (plus de maîtres que de classes, effectifs réduits, renforcement des RASED...).

- **les obligations des T1 et T2.** Des notes de service dans certaines circonscriptions prévoyaient en juin que les T1 et T2 étaient dispensés de ce dispositif. Or, les informations administratives données à cette rentrée ne correspondent pas à ce qui avait été annoncé et ont donc suscité des interrogations chez les jeunes collègues.

Le SNUipp aurait souhaité que les T1 et T2 en soient dispensés comme le prévoyait la circulaire de certains IEN en juin.

Leur situation se présentera finalement comme suit :

L'administration doit 96 heures de formation initiale aux T1. Ils effectueront trois semaines de stage (72 heures), le reste étant déduit des 60 heures de soutien. Il leur reste donc 36 heures à effectuer devant les élèves.

Pour les T2, l'Inspection Académique leur doit 48 heures de formation qui seront déduites des 60 heures. Ils doivent au final effectuer 12 heures d'aides personnalisées.

Laurent Lagarde, Denis Godeau.

Animations pédagogiques

Le SNUipp 26 est intervenu en CAPD, suite à la demande de nombreux collègues, sur l'organisation des 18 heures d'animation pédagogique, notamment sur les animations proposées par le département où ne figurent ni dates ni lieux.

L'Administration a répondu que cette année était « expérimentale », qu'elle préférerait proposer beaucoup d'animations pour laisser un plus grand choix aux collègues afin que chaque demande soit prise en compte. Les animations seront démultipliées selon des lieux différents. Nous avons eu la garantie qu'une certaine souplesse serait acceptée.

Concrètement, si vous vous êtes inscrits « à l'aveugle » à une animation dont le lieu et la date ne vous conviendrait pas, vous pourrez demander à modifier votre inscription. Ce qui compte c'est que vous fassiez vos heures !

Nous avons également demandé à ce que la date limite du 15 septembre soit repoussée au 22 septembre.

Cela a été fait jusqu'au 17 septembre.

Delphine Besson

INEAT

Au mois de juin, l'IA a décidé de faire entrer 3 personnes dans notre département. A l'issue de la CAPD du 11 septembre il restait 10 postes sans nominations. Dans la mesure où le rectorat n'a toujours pas ouvert la Liste complémentaire du CRPE 2008, 10 collègues venant d'autres départements seront intégrés dans la Drôme.

HORS CLASSE

A l'issue de la CAPD du 30 juin 2008, l'IA avait arrêté et décidé la promotion à la Hors Classe pour 26 collègues et établi une liste complémentaire de 11 collègues (qui accèderaient tous à la hors classe à compter du 1/10/2008 du fait du départ à la retraite de certains des nouveaux promus. Les représentants du personnel SNUipp ont alerté les services de l'IA d'une erreur dans le calcul du barème d'une de nos collègues : l'oubli de la prise en compte du point supplémentaire attribué aux enseignants exerçant depuis 3 ans en ZEP.

La prise en compte de cette erreur a obligé les services administratifs à vérifier les barèmes de tous les promouvables et il s'est avéré qu'ils avaient oublié de compter ce point ZEP à 2 personnes. Deux collègues qui avaient été inscrits en juin ne figurent donc plus sur la liste.

Nous avons demandé à l'Administration que ces 2 collègues évincés de la Hors Classe ne soient pas pénalisés par cette erreur et qu'ils soient tout de même inscrits sur la liste. Monsieur l'Inspecteur d'Académie s'est engagé à interroger le ministère et voir s'il était possible de répondre favorablement à notre requête.

L'Administration a 4 mois pour revenir sur ses décisions et si la réponse du ministère est négative les 2 collègues lésés n'auront malheureusement pas la possibilité de faire un recours.

Rappel du barème : échelon x2 + la note + 1 point ZEP (si 3 ans en ZEP)

En cas d'égalité de barème, c'est l'AGS qui départage les collègues (ce qui a été le cas cette année).

Barème du 1^{er} promu : 42 points

Barème du dernier promu : 40.750

CONGE de FORMATION

Suite à l'annulation de 2 collègues bénéficiant d'un congé de formation à la rentrée 2008, une personne pourra rester en congé de formation 1 mois de plus et 2 autres personnes inscrits sur la liste complémentaire vont pouvoir avoir satisfaction.

*Delphine Besson, Pascal Collin,
Cathy Dindeleux, Denis Godeau,
Laurent Lagarde, Bernadette Long,
Alex Martinero, Edmond Thoumas.*

Trop d'écoles désorganisées à la rentrée...

Le 9 septembre 2008, **12 délégations ont été reçues par l'Inspecteur d'Académie à la demande du SNUipp26.**

Sur 16 blocages en fermeture, 11 ont été levés (voir communiqué de l'IA) et 5 fermetures entérinées (BLV Moulin d'Albon mat., Montségur/Lauzon élém., Montélimar Margerie élém., Nyons Sauve élém. et RPI Ste Jalle/St Sauveur G. prim.).

12 classes nouvelles ont été ouvertes (cas particulier à Romans St Just où 0,5 existait déjà en "soutien REP") et 2 demi postes pour "aide pédagogique" à Allex et Montélimar.

5 fermetures nouvelles interviennent après la rentrée dont une au moins (à Luc-en-Diois) n'avait pas été "anticipée" par l'administration.

Une quinzaine d'autres situations ont été examinées sans suite (demandes d'ouvertures surtout et 2 autres propositions de fermetures à la rentrée).

Si l'Inspecteur d'Académie s'en est tenu strictement (partout et à l'élève près à l'exception des 2 demi postes) aux seuils qu'il avait préalablement fixés (blocages et ouvertures), on peut cependant émettre quelques réserves :

- Pour un CTP d'ajustement, **beaucoup trop d'écoles (près de 50)** étaient concernées par une mesure et ce 10 jours après la rentrée...
- La **remontée des seuils pour l'ouverture en maternelle (de 28 en 2007 à 30 aujourd'hui)** va mettre en grande difficulté quelques écoles, déjà copieusement « garnies », pour l'accueil de nouveaux élèves en cours d'année...
- Dans certaines écoles, **l'accueil d'enfants de CLIS ou autres structures ASH (MDE, IME...)** devrait faire l'objet, sinon d'une prise en compte totale, au moins d'une attention particulière dans le décompte des effectifs...
- **On ne peut se satisfaire - pour faire face à des organisations pédagogiques très compliquées - de l'ouverture de demi postes...**
- **Quelques situations dans le rural** restent insatisfaisantes et critiques...
- 25 emplois spécialisés, qui n'ont pas été pourvus au mouvement principal, sont fermés provisoirement.

Le SNUipp demande, une nouvelle fois, que le CTP de rentrée se tienne plus tôt et n'ait à examiner de réajustements qu'à la marge.

Ces trop nombreuses mesures de carte scolaire, après la rentrée, désorganisent les écoles concernées.

Parmi les syndicats présents, seul le SNUipp est intervenu sur tous les cas étudiés. Et, s'il a pu ainsi défendre chaque situation, c'est parce qu'il avait pris contact avec toutes les écoles concernées et étudié préalablement chaque dossier.

C. Colombel, B. Carillo, P. Collin, E. Thoumas, JP. Tarel.

A quand la revalorisation de tous ?

Le ministère vient d'annoncer des mesures indemnitaires pour les débuts de carrière et les directeurs (voir ci-dessous). Le SNUipp exige l'ouverture de négociations en faveur des rémunérations de tous.



Des revalorisations d'automne pour les débuts de carrière et les directeurs : après les nouveaux enseignants et leur prime de 1500 Euros, les directrices et directeurs d'école voient leur indemnité majorée.

« Bonne nouvelle » se félicite le SNUipp qui n'a jamais voulu clore ces deux dossiers. En effet, cette "prime d'entrée dans le métier" était déjà programmée dans le budget de 2005. Sauf qu'elle n'a jamais été versée jusqu'alors.

Une campagne de carte postale « notre dû », éditée par le SNUipp, en demandait le versement.

Ces deux primes ne règlent en rien la baisse de plus de 7% du pouvoir d'achat des enseignants depuis 2000.

Le SNUipp a rappelé au ministre qu'il demande une prime d'équipement pour tous et l'ouverture de négociations sur la revalorisation de nos rémunérations.

Indemnités direction d'école

L'arrêté du 12 septembre 2008 fixe les nouvelles modalités et les nouveaux montants de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs d'école.

Cette indemnité se compose dorénavant d'une part fixe commune à toutes les écoles et d'une part variable liée à la taille de l'école :

	Part fixe	Part variable
1 à 4 classes	1295,62 € (107,97 € / mois)	200 €
5 à 9 classes	1295,62 € (107,97 € / mois)	400 €
10 classes et plus	1295,62 € (107,97 € / mois)	600 €

La part fixe est versée mensuellement (soit 107,97 € brut par mois), **la part variable payée en une seule fois au cours du premier trimestre de l'année scolaire.**

L'indemnité est majorée de 20 % pour les écoles en ZEP, ce qui donne :

	Part fixe	Part variable
1 à 4 classes	1554,74 € (129,56 € / mois)	240 €
5 à 9 classes	1554,74 € (129,56 € / mois)	480 €
10 classes et plus	1554,74 € (129,56 € / mois)	720 €

Entre fichages et expulsions

Non à Edvige...

Une conférence de presse a réuni le 9 septembre les 12 organisations (*) signataires d'un recours commun en annulation devant le Conseil d'État du décret créant le fichier EDVIGE, ainsi que bon nombre d'organisations et individus signataires de l'Appel « Pour obtenir l'abandon d'EDVIGE ».

La mobilisation contre la mise en place de ce fichier est immense et témoigne de l'inquiétude légitime de la population face aux attaques qu'il porte contre les droits fondamentaux et les libertés publiques et individuelles. Cette mobilisation a enfin été entendue et le Président de la République a souhaité que les libertés publiques soient préservées. La ministre de l'intérieur sur TF1 s'est déclarée prête à recevoir les organisations qui le lui demanderaient mais pour ensuite décider d'exclure a priori les représentants des 800 organisations et des signataires individuels du Collectif « Non à EDVIGE ». Cette mise à l'écart va manifestement à l'encontre de la démarche d'apaisement et de dialogue mise en avant par le Président de la République pour garantir les libertés. Elle apparaîtra incompréhensible aux yeux de l'opinion publique et de nature à jeter un total discrédit sur l'action de la Ministre de l'Intérieur, comme sur la parole du Président de la République.

Pour le Collectif, le retrait du décret est un préalable à l'ouverture d'un débat parlementaire sur le respect des libertés publiques, débat dont l'annonce nous réjouit : il est plus que temps que les citoyens, par l'intermédiaire de leurs représentants, reprennent leur place dans une discussion qui n'aurait jamais dû leur échapper. Les organisations demandent donc à rencontrer les groupes parlementaires des deux assemblées pour remettre les citoyens au coeur du débat. Elles réaffirment leur volonté de voir ce décret annulé.

Si le décret n'était pas retiré d'ici là, elles appelleront les citoyens à fêter la sainte EDVIGE le 16 octobre en se rassemblant à Paris et en région pour faciliter le travail de la police et déposer leur propre fiche individuelle de renseignement auprès des services concernés, afin de démontrer que l'absurdité sécuritaire aboutit, peu ou prou, à fichier toute la population.

* AIDES, la CFDT, la CGT, le Collectif contre l'Homophobie et pour l'égalité des droits, la Fédération nationale de l'Autre Cercle, la FSU, l'Inter-LGBT, IRIS, la Ligue des Droits de l'Homme, le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat de la Magistrature, l'Union Syndicale Solidaires...

N.B. : Déjà plus de 176 500 signataires au 16 septembre...

Changement de ton à mettre au crédit de la mobilisation : Communiqué FSU.

Après la reprise en main du dossier EDVIGE par l'Élysée, Michèle ALLIOT-MARIE s'est dit décidée à mettre en chantier le projet d'une loi garantissant les libertés publiques et a annoncé vouloir rencontrer les organisations leader sur ce dossier. Ce changement de ton à mettre au crédit de la mobilisation doit cependant se traduire sans tarder par des mesures concrètes.

La FSU estime que le meilleur signe du début de la mise en chantier d'une loi sur le respect des libertés publiques passe par le retrait du décret 2008-632 qui a créé EDVIGE. Les discussions pourront ainsi s'engager sous de meilleurs auspices, sans chausse-trappe. Ces discussions doivent associer l'ensemble des organisations qui ont déposé un recours commun le 29 août, et le Collectif "Non à EDVIGE" dont elles sont membres.

La FSU se tient prête, aux côtés de ses partenaires sur ce dossier, à rencontrer Madame la ministre ou le chef du gouvernement pour proposer sa vision d'une société où les droits fondamentaux seraient préservés et les libertés publiques et individuelles protégées.

Elle continuera à être vigilante et à maintenir la pression en liaison avec les organisations qui se sont rassemblées contre ce décret.

Base-élèves

La suppression des champs annoncés par le Ministre au mois de juin est devenue effective. Ainsi, la profession et la catégorie sociale des parents, la situation familiale de l'élève, l'absentéisme signalé ainsi que les données relatives aux besoins éducatifs particuliers n'apparaissent plus.

Seuls les champs facultatifs intitulés « langue vivante, langue régionale, Brevet informatique et Internet, certaines compétences validées, APER, AFPS » restent dans base élèves mais devraient être retirés lors d'une nouvelle version (encore une) prévue pour octobre 2008.

Les interventions répétées de nombreux syndicats dont le SNUipp et organisations ont permis des avancées sur ce dossier.

Une rencontre avec la FCPE, la ligue de l'enseignement et la FSU s'est déroulée au siège du SNUipp début juillet.

D'un commun accord, il a été convenu d'une demande de création d'un observatoire des fichiers informatiques de l'Éducation Nationale.

« Ils sont où nos copains ? »

C'est la question qu'ont posé plusieurs enfants à leurs enseignants le jour de la rentrée, en regardant les chaises dramatiquement vides, qu'occupaient leurs camarades avant les vacances. Des camarades comme eux, ou presque : des enfants dont les parents sont devenus des sans-papiers.

A Montélimar, comme ailleurs, la question a été posée aux maîtres de l'école de Grangeneuve... car l'été a été très dur dans cette petite ville tranquille !

Il faut dire que l'expulsion des sans papiers ne fait pas la une... et pourtant l'œuvre souterraine agit efficacement.

Trois familles hébergées au CADA de Montélimar (le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) ont été expulsées, sous l'effet d'une « procédure prioritaire ». Prioritaire à quoi ? A l'expulsion. Ces familles qui ont le droit d'exercer leur recours pour leur demande d'asile perdent le droit à l'hébergement et à la régularité sur le territoire. Comment alors faire valoir ce droit ?...

L'hypocrisie est reine, lorsque la Préfecture leur dit que, même retournés dans leur pays d'origine, ils recevront la réponse de leurs démarches de recours...

L'hypocrisie est reine, lorsqu'en désespoir de cause, ils acceptent de repartir, mais qu'on leur accorde l'aide au retour dans un pays où ils n'ont jamais vécu...

L'hypocrisie est reine, lorsqu'on les expulse dans un pays qui ne veut plus d'eux... Alors aller où et vivre où ?

Arrachés à leur école, les enfants doivent se terrer avec leurs parents, pour échapper à la traque policière. Enfants sacrifiés, enfants pour lesquels la Déclaration du Droit de l'Enfant ne résonne plus... C'est ici, c'est aujourd'hui. Rappelons pourtant un des principes :

« L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale, sur le plan physique, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. »

La nouvelle réglementation qui accélère les expulsions et bafoue cette Déclaration lui serait-elle supérieure ? Faut-il accepter que de nouvelles lois prévalent sur cette Déclaration formelle ratifiée en 1989 ? Où est le droit et lequel faut-il défendre ?

Rappelons le texte de Jacques Prévert, repris par le Réseau Éducation sans Frontières de Privas :

*« Il est terrible le petit bruit de l'œuf cassé sur un comptoir d'étain,
il est terrible ce bruit quand il remue dans la mémoire de l'homme qui a faim. »*

Oui, Prévert, il est terrible le bruit de la chaise vide devant un bureau vide.

Il est terrible ce bruit qui résonne dans la conscience des hommes qui font la loi ou qui la font appliquer.

Il est terrible ce bruit dans la tête de ceux qui ne veulent pas mettre leur tête dans le sable de leur lâcheté.

*Il est terrible ce bruit
Comme le tic-tac entêtant
De l'horloge qui vous dit :
« plus jamais ça ! »*

Courrier adressé au SNUipp 26 par Françoise Estival, RESF Montélimar.

SMA, RIS et droit syndical...

ou comment réduire les droits des enseignants !!!

La loi n°2008-790 du 20 août 2008 institue un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. La circulaire n°2008-111 du 26 août 2008 en précise la mise en œuvre.

Curieusement, la circulaire s'attache à préciser longuement et dans le détail la procédure préalable au déclenchement de la grève comme si la première étape du droit d'accueil était la légitimité et la régularité de la grève.

Elle délègue aux communes la charge d'organiser cet accueil obligatoire si « le nombre de personnes qui ont déclaré leur intention de participer à une grève est égal ou supérieur à 25% du nombre des personnes qui y exercent des fonctions d'enseignement » et prévoit une participation financière versée par l'État. Cette circulaire

tente aussi d'encadrer la responsabilité des maires en cas d'accident. Cela risque d'être insuffisant !

Elle indique les personnes pouvant assurer l'accueil : agents municipaux, assistantes maternelles, animateurs d'associations gestionnaires de centre de loisirs, des membres d'associations familiales, des enseignants retraités, des étudiants, des parents d'élèves, ...

Pour le SNUipp, c'est une remise en cause évidente et scandaleuse du droit de grève. A cela s'ajoute maintenant de nouvelles restrictions concernant les réunions d'information syndicale.

Soyons vigilants et offensifs en continuant à faire vivre nos droits.

Betty Carillo, Bernadette Long, Denis Godeau
Secrétaires départementaux.

Comité Technique Paritaire Ministériel

Les organisations signataires (SNUipp, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION, CGT-EDUCATION, SUD-EDUCATION) ont décidé de boycotter le CTPM du 4 septembre.

En effet les organisations sous signées ont vivement dénoncé la méthode employée par le gouvernement qui consiste à présenter la mise en place du droit d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires comme seule réponse à la mobilisation des enseignants, parents, lycéens, étudiants, militants des mouvements pédagogiques et des associations complémentaires de l'école, pour défendre le droit à une éducation de qualité pour tous.

Si les organisations sont prêtes à discuter dans le cadre d'un véritable dialogue social, elles contestent le principe d'une déclaration individuelle des enseignants grévistes 48 heures avant la date d'une journée de grève.

De plus, le projet de décret introduit un dispositif de « négociation préalable » qui restreint l'exercice du droit de grève des enseignants. Cette mesure est sans rapport avec la mise en place d'un service d'accueil.

Elles rappellent que les enseignants des écoles prennent systématiquement le soin d'avertir les parents d'élèves en cas de mouvement social pour que ceux-ci puissent anticiper les difficultés de garde d'enfants.

En se déchargeant une nouvelle fois sur les collectivités locales, ce dispositif correspond à un dévoiement de la mission première de l'école qui est de fournir un enseignement et non une garderie.

Les organisations syndicales signataires de ce texte représentent l'écrasante majorité des personnels du ministère de l'Éducation Nationale. Elles exigent dans l'esprit du relevé de conclusions du protocole social fonction publique, un dialogue social construit sur une concertation approfondie avec l'ensemble des organisations représentatives.

Ce projet de décret ainsi que la circulaire du 26 août 2008 n'ont fait l'objet d'aucune concertation préalable, c'est pourquoi nous demandons le retrait du projet de décret de l'ordre du jour et un réexamen complet de ces textes.

Réunions d'Information Syndicale

Le SNUipp propose à la profession des réunions d'informations syndicales regroupées en deux demi-journées. C'est un droit inscrit dans la loi pour tous les salariés des secteurs public et privé. Ces réunions du SNUipp toujours très fréquentées par les enseignants : presque 1800 collègues y ont participé en novembre 2007 et en mars 2008. Elles se sont toujours déroulées comme le prévoient les textes (circulaire n°1487 du 18/11/1982 relative à la fonction publique) sur le temps de travail. L'usage était, dans notre département comme dans beaucoup d'autres, que ce soit le samedi matin.



Avec la suppression de ces samedis matins décidée par le seul ministre, le SNUipp 26 organisera cette année ses réunions d'information syndicale pendant d'autres demi-journées.

Cela nécessitera une organisation différente et un peu plus contraignante. Mais chacun doit pouvoir exercer ce droit, sur le temps de travail,

quelles que soient les pressions. Nous devons faire vivre ce droit pour le conserver.

Sinon, encore une fois, le droit syndical serait mis à mal !

Annexe à l'article pour info :

Circulaire fonction publique n° 1487 du 18 novembre 1982 (application du décret 82-447)

Les organisations syndicales les plus représentatives sont autorisées à tenir, pendant les heures de service, une réunion mensuelle d'information syndicale

d'une durée d'une heure. Les organisations syndicales doivent informer le chef d'établissement de la tenue de la réunion une

semaine à l'avance. Pour le premier degré, la circulaire du 18/11/82 permet qu'une organisation syndicale puisse regrouper plusieurs heures mensuelles d'information à la condition qu'un tel regroupement ne puisse pas aboutir à tenir des réunions de plus de trois heures (...).

Catherine Dindeleux.

Revendications et actions

Après la journée unitaire du 11 septembre (campagne d'opinion auprès des parents et rassemblement départemental), d'autres rendez-vous sont déjà pris pour des actions dont les modalités seront bientôt précisées :

les 7 et 19 octobre sont d'ores et déjà annoncés dans le paysage revendicatif unitaire.

Journée syndicale mondiale pour le travail décent le 7 octobre

Les six organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA), réunies le 4 septembre 2008, ont décidé de mettre en œuvre tous les moyens de parvenir à des mobilisations d'ampleur, dans tout le pays, le 7 octobre prochain à l'occasion de la journée syndicale mondiale pour le travail décent, organisée par la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Elles travaillent à la formalisation d'un appel unitaire en vue de favoriser l'implication dans cette journée du plus grand nombre de salariés.

(voir prochain bulletin FSU)

Le SNUipp26 vous invite par ailleurs à compter vos heures très précisément pour « ne pas travailler plus pour gagner autant voire moins ! » :

108 heures mais pas plus !!!

Pour relayer le mécontentement de plusieurs collègues (voir ci-dessous), le SNUipp 26 vous appelle à comptabiliser toutes les heures effectuées en dehors du temps de classe (24 heures hebdomadaires) et qui ne sont jamais prises en compte par notre employeur : accueil et surveillance des élèves de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 ; entretien avec des parents ; attente de parents en retard ; coup de téléphone passé après la classe à l'orthophoniste, au psychomotricien, à la pédopsychiatre... Pour vous aider à tenir à jour votre comptabilité, nous vous proposons un **tableau sur notre site à envoyer chaque fin de mois à votre IEN** et à déduire des 108 heures institutionnelles.

Quand les 108 heures seront effectuées... il faudra s'arrêter !!!

Sophia Catella.

Y'en a marre !!!

A l'heure où l'administration comptabilise chaque minute de notre temps de travail et nous rajoute un peu plus de tâches sans décharger le temps réel nécessaire, chers collègues, REVEILLONS-NOUS !

Nous aussi, nous savons compter !!!

Remplissons chaque mois (comme le font déjà les TR pour leurs frais) une fiche récapitulative de toutes les heures données et renvoyons-la tous les mois à notre inspection.

N'oublions pas de comptabiliser par exemple les 20 minutes d'accueil en maternelle (soit 80 minutes par semaine !) où les enseignants sont avec les enfants et non en train de préparer leur classe. Il en va de même d'ailleurs pour les services de 8h20 et 13h20 en élémentaire !

Comptabilisons également les 30 minutes par-ci, par-là à 16h30, où un parent d'élève nous retient, les réunions multipliées avec les collègues à ½ temps ou 80%, le temps en plus lors de sorties à organiser...

A l'heure où nous sommes si peu considérés, soyons, nous aussi, rigoureux et arrêtons de penser que toutes ces heures supplémentaires sont dues !!! La soutane n'est pas fournie avec les nouveaux programmes !!!

Courrier adressé au SNUipp 26 par Yannick Vigne.

A Paris, le 19 octobre... pour l'école !

De petites phrases en mesures, Xavier Darcos sème le trouble tout en faisant des économies sur l'école.

Organisations syndicales et mouvements pédagogiques poussent un cri d'alerte et appellent à une manifestation nationale.

Le travail de sape est bien orchestré.

En cette rentrée, le ministre de l'Éducation nationale prend toute sa place dans les médias. Il y développe son sens de la formule tout en manipulant les esprits.

Une école « nouvelle génération » et « moderne » fait sa rentrée. On serait tenté d'applaudir des deux mains si la suite du discours n'était si attendue : « *L'Éducation nationale poursuivra en 2009 son effort de réduction de l'emploi public. Nous pouvons y parvenir, sans modifier le taux d'encadrement des élèves par les enseignants, mais en procédant aux réformes de structure et de productivité qui s'imposent.* » Et tout le reste est à l'avenant jusque sur la maternelle devant le Sénat : « *Est-ce qu'il est vraiment logique que nous fassions passer des concours à bac +5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ?* ».

Cette façon de discréditer l'école jette le trouble chez les parents et les enseignants.

Mais qui peut rester dupe sur les intentions ?

Les 13500 suppressions de postes annoncées se traduiront par la suppression de 6000 postes dans les écoles alors que 15400 élèves supplémentaires sont attendus en septembre 2009.

« Nous posons aujourd'hui un cri d'alerte » déclarent dans un communiqué commun les organisations syndicales et mouvements pédagogiques qui appellent à manifester le 19 octobre à Paris.

« *Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre école publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes* » répondent-ils au ministre qui depuis son arrivée au ministère fait des économies sur son dos.

Cette manifestation viendra comme le point d'orgue d'un mois de contestation qui a démarré le jeudi 11 autour des rassemblements, conférences de presse pour faire entendre la voix des enseignants et parents, leurs craintes pour l'avenir et, les besoins à cette rentrée notamment en terme de postes.

Rendez-vous est aussi pris le 7 octobre.

Cette journée pour le travail décent, sur l'emploi, le pouvoir d'achat sera l'occasion de mettre sur la table la question de la revalorisation salariale pour tous et des conditions de travail.

Les enjeux sont de taille et la politique actuelle risque d'affaiblir durablement le service public d'éducation.

Le SNUipp appelle les enseignants à se mobiliser car « l'école est notre avenir » ! (Communiqué p.12)

Maternelle et RASED...

Morts programmées ...

Le mini guide distribué à toutes les écoles est l'archétype d'un outil de propagande utilisé par des dirigeants pour mieux bernier leurs administrés. La logique est simple : ne pas mentir mais simplement omettre certaines informations !

La stratégie a longtemps été utilisée dans des régimes politiques dont on ne recommande pas le fonctionnement sur les bancs de l'école.

Ainsi peut-on lire dans ce fascicule que lorsqu'un élève est en difficulté, trois dispositifs peuvent être mis en place :

- la différenciation par le maître de la classe,
- le soutien de deux heures par semaine
- ou alors les stages de remise à niveau pendant les vacances.

Mais ce que ce petit livre oublie de dire c'est que la différenciation pédagogique est l'apanage des pédagogues (*pourant souvent critiqués par plusieurs membres du gouvernement*), dont la position sur les nouveaux programmes est claire : le rejet.

Ce que ce petit livre ne dit pas c'est encore que le système des deux heures de soutien a été mis en place dans l'urgence et vient concurrencer un dispositif déjà en place (celui des RASED) au lieu de le rendre plus efficient. Et quand le gouvernement annonce que la semaine des élèves français est plus chargée que celle des élèves européens, cela ne l'empêche pas de ressortir la même argumentation pour justifier qu'un élève en difficulté devra faire deux heures de plus

d'école que ses camarades.

Vous l'aurez compris, l'absence totale de référence aux RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés) annonce la mort programmée de ce dispositif. Alors que nous revendiquons depuis des années des moyens supplémentaires pour voir fonctionner ce dispositif d'aide individualisé sur le temps scolaire, le gouvernement semble vouloir y mettre fin. Les dernières interventions de Luc FERRY à ce propos sont éloquentes.

De plus, l'absence totale de référence aux écoles maternelles annonce également la mort programmée de ce pan entier de l'école primaire. Quand un ministre de l'Éducation Nationale estime que les enseignants ne sont pas là pour « changer les couches », cela montre le décalage et l'absence totale de connaissance de terrain de nos gouvernants. Il explique aussi (page 10) quels sont les interlocuteurs des parents par ordre hiérarchique... est-ce un mode d'emploi pour d'éventuelles réclamations des parents ???

Aussi, par souci de transparence et afin de rendre complète l'information donnée aux parents d'élèves, le SNUipp26 vous invite à joindre, au « petit livre de propagande gouvernementale », le 4 pages intitulé « Apprendre pas si simple » disponible sur simple demande à la section du SNUipp26. Ce document témoigne entre autre de la spécificité d'une école maternelle indispensable dont notre ministre fait peu état.

Yoann Chauvin.

Xavier Darcos et la maternelle : « La médaille d'or du mépris »

Le ministre de l'Éducation Nationale multiplie les annonces provocatrices vis-à-vis de l'école maternelle. Ainsi il n'a pas hésité à affirmer devant les sénateurs le 03 juillet 2008 : « Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits de l'État, que nous fassions passer des concours à bac+5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? » Cette intervention témoigne d'une méconnaissance totale de l'école maternelle ! Quel mépris pour l'école maternelle et pour ses enseignants dont le rôle en matière d'apprentissage et de réussite scolaire est reconnu par tous ! Mais ne faut-il pas voir derrière cette déclaration provocatrice la volonté de cacher le fait que des élèves ne sont pas accueillis en cette rentrée.

En effet, en raison de l'insuffisance du nombre de postes, ce sont 40 000 élèves qui auraient pu être scolarisés si le taux de scolarisation de 2005-06 avait été maintenu. Ils restent aujourd'hui à la porte de l'école. Le ministre considère-t-il qu'aucun travail n'est effectué en maternelle ?

Ce n'est pas l'avis des parents d'élèves, et pourtant c'est ce que peut laisser penser l'absence de distribution des programmes* aux parents de l'école maternelle.

L'école maternelle française constitue une référence et un exemple en Europe : elle est source de réussite et de progrès pour les élèves. Par respect des enseignants et des écoles maternelles, le SNUipp demande au ministre de retirer ces paroles blessantes et irresponsables qui jettent le trouble sur l'intérêt de la scolarisation en maternelle. Il appelle les enseignants et les parents à participer massivement aux actions du 07 et du 19 octobre.

* *Aucun guide aux parents n'a été adressé aux écoles maternelles.*

École maternelle contre jardin d'éveil ...

Un rapport sur le développement de l'accueil de la petite enfance a été rendu au 1er ministre. Un document dans lequel l'école maternelle est envisagée comme un simple mode de garde peu pratique pour les parents.

Le gouvernement a prévu la mise en place d'un droit de garde d'enfants à l'horizon 2012. Dans cette perspective, Michèle Tabarot, députée des Alpes-Maritimes, a remis au premier ministre un rapport sur le sujet avec la double volonté « d'assurer la sécurité et l'épanouissement des enfants et favoriser la maîtrise de la dépense publique ».

L'école maternelle est concernée et apparaît dans le rapport sous deux aspects contrastés. S'il semble nécessaire à Michèle Tabarot « de maintenir la possibilité pour les enfants âgés de 2 ans d'entrer à l'école maternelle, si tel est leur intérêt, en fonction de leurs capacités et si des places sont disponibles », elle a bien des reproches à faire par ailleurs à la scolarisation à 2 ans. L'école ne saurait pas

115 000

C'est le nombre d'élèves restés à la porte des écoles maternelles en cette rentrée si le taux de scolarisation des 2 ans s'était maintenu au niveau de 2001-2002. Il était alors de 35,3 % contre seulement 20,9 pour 2007-2008. Les 168 639 élèves de 2 ans scolarisés l'année dernière auraient donc dû, si l'on avait conservé le même taux, être 283 006, dixit la fameuse règle de 3. Un second calcul, perfide, permet d'évaluer le nombre de postes d'enseignants économisés, 4617 avec une moyenne de 25 et 7696 avec une moyenne de 15.

Source : repères et références statistiques 2008, MEN.

bien « gérer les temps d'attente » et les enfants s'ennuieraient. Surtout, l'école n'est pas adaptée à la vie des parents et au rythme des entreprises, ce qui oblige les familles à recourir à plusieurs modes de garde.

Toute l'ambiguïté du rapport est là : entre une structure d'éducation et un mode de garde ! Pour réconcilier les deux exigences, la députée propose la mise en place des jardins d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans qui devra préparer leur pré-scolarisation. « Outre la stimulation des capacités linguistiques, les jardins d'éveil faciliteront la socialisation des enfants et la découverte de nouvelles expériences (*mouvement, créativité, environnement, nombres espace, formes, ...etc.*) » Et ceci de 7h30 à 19h00, avec un financement des familles et sous la responsabilité d'autres adultes que des enseignants. Ce rapport est un élément supplémentaire des menaces qui pèsent sur la scolarisation des 2 ans.

(Lydie Buguet - Fsc n°317)

en danger !!!

Brèves

Extrait de l'interview de Luc Ferry sur Europe1 le 2 septembre 2008

En supprimant le samedi, on fait des économies ?

- Bien sûr !

Comment ?

- Il faut vraiment être technicien pour le savoir. En fait, on peut l'expliquer simplement : le passage de 26 à 24 heures, même dans le primaire, cela change le nombre de postes. Parce que la suppression des deux heures pour les élèves en difficulté permet de supprimer ce qu'on appelle les RASED ou réseaux d'aide et de soutien à l'éducation dans les départements. Cela fait économiser 8000 postes. Il faut quand même le savoir. C'est un point très important. C'est cela, l'enjeu de cette réduction, outre le fait qu'évidemment cela fait plaisir aux parents, aux élèves et aux professeurs. Vous avez dans cette mesure un avantage politique et une réduction des coûts budgétaires.



Préservez et développez les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (R.A.S.E.D.)

Madame, Monsieur,

La mission première du service public d'éducation est d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des droits par le respect des différences. La prise en charge des difficultés des élèves à l'école maternelle et élémentaire constitue aujourd'hui une préoccupation majeure de toute la communauté éducative.

Ces difficultés nécessitent des approches différenciées et concertées.

Les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) ont été créés pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Leur mission est de contribuer **sur le temps scolaire, et en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs**, à la prévention et à la remédiation de la difficulté scolaire.

L'équipe du RASED est constituée de trois catégories de professionnels titulaires de diplômes spécifiques : les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique (psychopédagogues/maîtres E), les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative (rééducateurs / maîtres G), et les psychologues de l'Éducation Nationale.

Le dispositif RASED permet une analyse approfondie des difficultés de l'élève dans leurs dimensions psychologiques, affectives, relationnelles, sociales et cognitives. Le RASED recherche avec l'équipe enseignante et les familles, les réponses et les aides différenciées les plus adaptées d'ordre pédagogique, rééducatif, psychologique.

Aujourd'hui, les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté sont menacés :

- dans leurs moyens, par une diminution inquiétante du nombre de postes spécialisés,
- dans leur renouvellement, par l'insuffisance de départs en formation de spécialisation,
- dans leur fonctionnement, puisque de nombreux RASED sont incomplets et ne peuvent pas proposer aux élèves les aides spécialisées nécessaires.
- par la confusion entre les aides spécialisées du RASED et l'aide personnalisée apportée par les enseignants des classes.

En effet, le ministère de l'Éducation Nationale a décidé dès cette rentrée scolaire, de réaffecter une partie des heures supprimées le samedi matin à la mise en place de 60 heures annuelles « d'aide aux élèves rencontrant des difficultés scolaires ». Ces heures d'« aide personnalisée » contrairement aux aides spécialisées seront dispensées par un enseignant généraliste en dehors du temps scolaire des élèves. Le risque existe que la mise en place de cette aide serve de prétexte au ministère pour supprimer les RASED. **Cette aide personnalisée est d'une nature différente de celles du RASED et ne peut en aucun cas les remplacer.**

La confusion entre les deux dispositifs ne serait qu'une manière de réaliser de substantielles économies de postes d'enseignants au détriment des élèves les plus en difficulté.

Le dispositif RASED doit être maintenu, complété et renforcé pour pouvoir continuer à remplir ses missions dans toutes les écoles maternelles et élémentaires au service de tous les élèves qui en ont besoin.

C'est ensemble que nous devons agir pour que le service public puisse offrir dans l'école les aides spécialisées du RASED pour répondre aux besoins de tout enfant.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en notre attachement au service public d'éducation pour tous les élèves.

Paris, le 5 septembre 2008.

Nord-Drôme :

Une rentrée bien

trop mouillée

Suite aux intempéries des 5 et 6 septembre, plusieurs écoles de la Drôme Nord ont été touchées.

A St Donat, 4 classes ont été entièrement submergées par la boue, les collègues y ont tout perdu (matériel pédagogique et personnel ...).

Gros dégâts à Mercuriol aussi.

Alors si vous avez, au fond de votre classe, des séries de manuels, de la papeterie en trop, voire même quelques livres pour redémarrer un coin BCD, n'hésitez pas !

Contactez le SNUipp 26 qui fera le lien avec les écoles concernées.

D'avance merci.

Enseignants en CLIS

« non spécialisés »...

Plusieurs collègues non spécialisés exerçant ou ayant exercé en CLIS ont d'ores et déjà obtenu gain de cause dans leur recours au TA et obtenu le versement rétroactif des 27 points de NBI jusqu'alors versés aux seuls enseignants spécialisés.

Par exemple, le TA de Nancy a jugé en juillet 2008 que :

" il est constant que la requérante exerce l'une de ces fonctions (...ouvrant droit au bénéfice de la NBI...) ; que la défense n'évoque aucune disposition légalement prise subordonnant le versement de la NBI à la détention d'un diplôme ".

Le ministère n'a pas fait appel de ce jugement et plusieurs cas similaires ont été régularisés dans certains départements.

Nous vous incitons donc à engager un recours si vous êtes non diplômés et que vous exercez ou avez exercé à titre provisoire en CLIS, sachant que :

- la déchéance quadriennale permet de remonter **jusqu'à 4 années en arrière** pour demander ce versement (pour mémoire, 27 points de NBI pendant un an = 1476,45 €...).

- seuls les collègues allant au recours pourront obtenir gain de cause.

Si vous êtes concernés, contactez-nous rapidement pour établir votre recours auprès de l'administration.

année scolaire

Bulletin d'adhésion

2008 2009



Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 VALENCE
Tél. : 04-75-56-77-77

SNUipp 26

Nom : M, Mme, Mlle (1) :
Prénom :
Tél :
Date de naissance :/...../.....
Adresse pour la presse syndicale :
.....
.....

Adresse e-mail :

(1) Instit P.E. P.E.G.C. Echelon :

Etablissement :
.....
.....

à titre: déf. prov. (1)

SITUATION ADMINISTRATIVE

Maternelle Elémentaire Collège
Temps partiel (quotité) :

- Etudiant-stagiaire IUFM
- Adjoint(e)
- Directeur(trice)
- AIS
- Divers, Congés
- Retraité(e)
- Autre :

COTISATION : euros.

Nbre de chèque(s) :

Prélèvements automatiques

Nouveau : OUI NON

Changement : OUI NON

(Banque, compte...)

(1) - Rayer les mentions inutiles.

- La force d'un syndicat
c'est d'abord le nombre
de ses adhérents -

Je me syndique au SNUipp 26,

afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.

- au développement du service public d'éducation.

- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat, unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNU ipp 26 pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNU ipp 26 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la section du SNU ipp 26

17 rue Georges Bizet
26 000 Valence.

date : signature :

Votre cotisation syndicale

66 % moins chère !

Au moment de votre déclaration des revenus 2009 (en mai 2010), nous vous ferons parvenir une attestation de versement de la cotisation syndicale qui ouvrira droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant de celle-ci.

Pour régler votre cotisation, étalez la charge financière !

Vous pouvez :

- faire plusieurs chèques,
- choisir le prélèvement automatique en 6 fois.

Vous hésitez :

contactez-nous au 04-75-56-77-77.

Si vous êtes non-imposable, appelez la section.

COTISATIONS 2008/2009

N.B. : La part nationale est de 72,50 euros quelle que soit la situation dde l'adhérent et la cotisation versée.

Temps partiels = cotisation x quotité (0,8 / 0,75 / ... / 0,50) + 20 euros (pour "équilibrer" la part nationale)

CATEGORIE	ECHELON										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint					123	126	130	135	142	150	164
Professeur d'école			125	132	140	149	159	170	182	195	210
PE hors classe	159	178	190	204	220	235	249				

ATTENTION

PEGC (Classe normale, Hors classe ou classe exceptionnelle) = indice x 0,29

- Suivant votre fonction, ajouter à la somme indiquée dans le tableau -

Direction : 2-4 classes : + 5 euros
5-9 classes : + 10 euros
+10 classes : + 15 euros

SEGPA : + 20 euros
AIS - IMF : + 5 euros
CPC : + 10 euros

IUFM :
PE1 : 35 euros
PE2, liste comp. : 80 euros

Retraité(e) : 97 euros Collègue en Dispo, congé parental, CLM... : 76 euros

EVS-AVS : 35 euros

Le SNUipp vous accompagne :

permanences, publications ...

Les militants qui vous répondent :

Lorsque vous téléphonez au SNUipp 26, nous sommes très souvent là pour vous répondre. L'équipe des « déchargés » du SNUipp 26 s'est un peu modifiée cette année.

Elle se compose, selon les jours, alternativement de *Delphine Besson, Betty Carillo, Sophia Catella, Yoann Chauvin, Beki Gargovic, Denis Godeau, Bernadette Long et Jean-Paul Tarel.*

Vous pouvez nous joindre à la section du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 au moins.
(sauf le mercredi jusqu'à 12h30)

A très bientôt !!!



Guide pratique

**Sorties scolaires
Sécurité responsabilité
Protection de l'enfance**

Vers plus de sérénité

L'école, c'est l'initiative pédagogique, les classes découvertes, l'expérimentation, la prise de risques mesurés... et c'est tout cela qui en fait la richesse. Sorties scolaires, protection de l'enfance, risque incendie, risques majeurs... L'objectif de ce guide mis à jour est de mettre à la disposition de chaque enseignant les informations essentielles et utiles dans l'exercice quotidien du métier. Il présente les principales dispositions contenues dans les textes officiels accompagnées des commentaires du SNUipp. Il aborde également les principaux aspects de la responsabilité des enseignants.

Indissociables de la vie professionnelle des enseignants des écoles, ces domaines constituent un champ de préoccupation et d'intervention permanent du SNUipp. En essayant de répondre aux questions que nous nous posons chaque jour dans les écoles, nous voulons apporter à métier le plus de sérénité possible.

Ce guide pratique a été adressé à tous les collègues syndiqués et à toutes les écoles dans le « fenêtre sur cours » de rentrée.

Vous pouvez nous le demander si vous le souhaitez.



Maternelle

Malgré les attaques et le mépris ministériels dont font l'objet la maternelle et ses enseignants, le SNUipp continue à considérer cette école comme un lieu d'édu-

cation et d'apprentissages indispensables de notre système éducatif.

Au moment où un nouveau rapport charge la maternelle, le SNUipp s'engage pour cette véritable école en lui consacrant un Fenêtres-sur-Cours :

« **Une école maternelle tournée vers l'avenir** »
(Telle est l'ambition de ce numéro spécial publié à cette rentrée)

A contrario des réformes engagées, cette parution avec les interventions de chercheurs et spécialistes (*Viviane Bouysse, Mireille Brigaudiot, Thierry Vasse, Sylvie Chevillard, ...*) présente les enjeux auxquels l'école maternelle est confrontée.

Ce numéro est disponible au SNUipp 26
et téléchargeable sur le site national.

La Londe les Maures 24-25-26 octobre 2008

en partenariat avec La Ligue de l'Enseignement

8^{ème} Université d'automne du SNUipp



Pour la 8^{ème} année le SNUipp continue, l'aventure de ce rendez-vous désormais incontournable de la réflexion professionnelle des enseignants du premier degré. C'est une nouvelle fois un programme riche et chargé qui attend les participants. Nous aborderons des sujets très divers avec les mêmes ambitions initiales : faire de ces journées un temps d'échange et de dialogue entre professionnels de l'éducation, établir des passerelles entre la recherche et les praticiens que nous sommes, construire des alternatives. En quelque sorte, tracer des pistes pour la transformation de l'École que nous souhaitons.

L'université d'automne est ouverte à tous. Si vous souhaitez y participer, vous devez retourner le bulletin d'inscription avant le **10 octobre 2008** à :

SNUipp, université d'automne - 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.

Un transport sera organisé par le SNUipp 26.



Tous à Paris le 19 octobre

L'éducation est notre avenir : pas sans vous !

Notre pays a cette chance extraordinaire de disposer d'un grand service public laïque d'éducation. Il traduit notre choix républicain d'une société où tous les citoyens vivent ensemble.

Mais imagine-t-on ce que deviendrait ce principe, sans ce tour de force de l'accueil de tous les jeunes, sans distinction, réalisé quotidiennement par notre École ?

Cette École publique, que nous aimons pour ses réussites incontestables, rencontre aussi des difficultés. C'est pourquoi nous souhaitons passionnément qu'elle évolue et se transforme pour s'acquitter vraiment de sa mission démocratique : faire réussir tous les jeunes, pas seulement les plus favorisés ou les plus « méritants ».

Pour nous, ce débat et cet effort concernent tous les citoyens car, à travers l'avenir de la jeunesse, c'est celui du pays qui se joue.

Or, en lieu et place de ce que devrait nécessiter cette grande cause nationale, rassemblant largement les citoyens, à quoi assistons-nous ? Au spectacle d'une politique gouvernementale qui, au-delà des habillages, ne voit dans l'éducation qu'un moyen d'économiser. Plus que tout discours, la préparation du budget 2009 en est la démonstration : 13500 suppressions d'emplois programmées, soit, dans le cadre triennal dans lequel ce budget s'inscrit, plus de 40 000 postes promis à disparition sur les 3 ans, à rajouter aux 11 200 suppressions de cette année !

Tout n'est sans doute pas question que de postes en matière éducative, mais nous affirmons que rien ne pourra se faire dans cet acharnement d'un « toujours moins de postes » ! Rien ne pourra davantage se faire avec des réformes à marche forcée encore moins lorsqu'elles aboutissent à de vraies régressions. Rien ne pourra se faire non plus si l'État ne cesse de se désengager de ses missions, déléguant hors de l'école ce qu'elle doit assurer pour tous.

Aussi, nous poussons aujourd'hui un cri d'alerte : cette politique va détériorer sur le long terme le service public d'Éducation. Elle porte tous les ingrédients pour que se développe une école à deux vitesses dans une société minée par les injustices et les inégalités.

De ce projet, nous ne voulons pas ! Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre École publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix.

Nous en appelons à toutes celles et tous ceux qui pensent que l'éducation est une richesse pour notre pays, que l'avenir se joue aujourd'hui, à toutes celles et tous ceux qui refusent que la politique suivie n'entraîne, pour de nombreuses années, le service public d'éducation dans l'affaiblissement.

Quelle place veut-on donner à l'éducation dans notre pays ? Quel citoyen veut-on préparer ? Nous n'acceptons pas que la société découvre a posteriori qu'on aurait répondu à sa place, en catimini, à ces questions fondamentales !

Alors, mobilisons-nous ensemble, débattons, parlons, proposons, interpellons l'opinion, agissons sans attendre ! Rassemblons-nous tous dans une grande manifestation nationale le dimanche 19 octobre à Paris.

CRAP, FAEN, FCPE, FSU, UNEF, UNL, UNSA Éducation, SGEN-CFDT.



Pouvons-nous encore manifester à Paris ?

A ce jour, nous ne connaissons pas encore les modalités et les horaires de départ et de retour pour Paris. Nous vous en informerons par presse (voir notamment prochain bulletin FSU) et internet (site et Snunet).

Nous ne savons toujours pas si la SNCF sera en capacité de nous fournir un TGV spécial à un prix raisonnable ou un certain nombre de places (combien ?) à un tarif-groupe dans des TGV « normaux ».

Les négociations sont rudes !!! Comme si cette grande entreprise, qui ne semble aujourd'hui intéressée que par la seule rentabilité, freinait au maximum notre montée à Paris pour une grande manifestation nationale et unitaire en appliquant des tarifs prohibitifs que nous ne pourrions assumer financièrement à ce jour.

Avec, pour la Drôme, un objectif minimum de 100 enseignants des écoles à plus de 100 € la place, chacun peut estimer l'engagement financier demandé au SNUipp26.

Quelles que soient les modalités retenues, le coût de cette opération sera important. C'est une bonne raison de plus pour se syndiquer !!!

De toute façon, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant pour participer à cette manifestation.

Et si vous n'êtes pas disponible ce jour-là, vous pouvez aussi **contribuer à sa réussite en aidant financièrement le syndicat**, sans lequel, rien de tout cela ne serait possible (voir coupon ci-dessous).

Merci d'avance de votre participation !

Inscription / Souscription pour le TGV

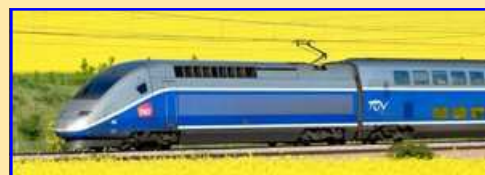
• Je m'inscris pour la manif
Syndiqués : 20 euros (*) Non syndiqués : 50 euros

• Je participe financièrement et je verse

NOM : Prénom :

École : Commune :

* une attestation fiscale sera adressée pour déclaration revenus 2009



Le **SNUipp**, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.